

Le 22 septembre 2011

‘Par dépôt électronique’

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc) H4Z 1A2

---

**Objet :**           **Dossier R-3770-2011**  
*Demande d'autorisation du Projet de Lecture à distance –phase 1*

---

Chère Consoeur,

Le GRAME a pris connaissance de la réponse du Distributeur à l'engagement no. 8, transmis en date du 21 décembre 2011, qui s'énonce ainsi :

*« Suivant la décision de la Régie D-2011-145 rendue le 19 septembre 2011, le Distributeur comprend que le GRAME doit revoir le mandat confié à M. Finamore afin de se conformer aux instructions de la Régie. Le Distributeur comprend également que la liste des demandes, formulées par M. Finamore avant la décision D-2011-145, est appelée à être modifiée et réduite. Il est donc prématuré de répondre aux demandes du GRAME. »<sup>1</sup>*

Ainsi, le Distributeur n'a pas respecté les directives de la Régie énoncées dans la décision D-2011-124 ainsi que dans sa correspondance datée du 15 septembre 2011, voulant que les réponses aux engagements soient transmises au plus tard le 21 septembre 2011, à midi.

En premier lieu, le GRAME soumet à la Régie que le Distributeur aurait dû répondre à l'engagement no. 8 demandé par le GRAME qui prévoit de « *Passer en revue les différentes demandes écrites du GRAME et fournir les informations le cas échéant* »<sup>2</sup>. À tout le moins, le Distributeur aurait pu spécifier pour quelle raison il n'était pas en mesure de fournir l'information demandée ou justifier que ces demandes dépassaient le cadre du présent dossier. Le Distributeur a plutôt décidé de retarder la transmission de la réponse à la demande d'engagement du GRAME, retardant ainsi la possibilité pour son expert de débiter l'analyse du dossier en lien avec les demandes formulées le 14 septembre 2011.

---

<sup>1</sup> B-0029, p. 18

<sup>2</sup> A-0010, p. 1, engagement no. 8

Par ailleurs, dans sa décision D-2011-145, la Régie a autorisé la traduction de certains documents, dont les engagements pris à la suite de la rencontre technique. Pour ces raisons, le GRAME soumet à la Régie que la justification du Distributeur de ne pas répondre à l'engagement no. 8 n'est pas fondée et ne respecte pas les directives de la Régie dans ce dossier.

Tel que requis par la Régie, le GRAME a effectivement revu le mandat de son expert afin de se conformer aux instructions précises des décisions D-2011-145 et D-2011-124. À titre informatif, le GRAME vous soumet les modifications apportées au mandat décrit en page 2 de sa demande de reconnaissance de statut d'expert<sup>3</sup> :

*I. Analyse des résultats des projets pilotes, soit l'évaluation des résultats des travaux préparatoires et des projets pilotes associés au Projet LAD afin de :*

- *Déterminer si des éléments sont manquants dans le choix des travaux préparatoires et des projets pilotes et les identifier ;*
- *Évaluer si, selon l'avancement des travaux préparatoire et des résultats des projets pilotes, le moment est opportun pour débiter le projet LAD ;*
- *~~Recommander, au besoin, l'ajout de travaux préparatoires ou de nouveaux éléments aux projets pilotes.~~*

La portée de l'expertise sur les projets pilotes et la question de savoir si le Projet est justifié en relation avec les objectifs visés est pertinente, la Régie ayant également précisé que la façon dont le Projet est susceptible de rencontrer les objectifs visés peut être discutée ou remise en question<sup>4</sup>. Le GRAME a précisé à son expert de se limiter à déterminer si les travaux préparatoires sont complets, à mentionner et identifier les éléments manquants et à vérifier se les travaux pourront permettre l'atteinte des objectifs du Projet.

*II. Analyse des choix technologiques du projet LAD afin de :*

- *Déterminer si ce choix permettra d'offrir « la possibilité que les équipements du Projet — c'est-à-dire les compteurs de nouvelle génération, les TI et l'IMA — puissent évoluer vers de nouveaux services aux clients et de nouvelles mesures de gestion du réseau »<sup>5</sup> ~~— de nouveaux services aux clients (options de gestion de la demande, électrification des transports, tarification dynamique, intégration des voitures électriques sur le réseau de distribution), permettra de faciliter la mise en place de réseaux intelligents et d'intégrer adéquatement les sources de données.~~*

---

<sup>3</sup> C-GRAME-007

<sup>4</sup> D-2011-145, par. 13, D-2011-124, par. 37 à 39

<sup>5</sup> D-2011-124, par. 37

Le deuxième volet du mandat de l'expert vise à déterminer si le Projet est justifié en relation avec les objectifs visés et de discuter ou remettre en question le projet en fonction de sa susceptibilité à rencontrer les objectifs visés. L'expert ne proposera pas l'ajout des options énumérées, mais déterminera si ce choix permettra d'offrir cette possibilité d'évolution technologique, soit l'un des objectifs du Projet énumérés par le Distributeur<sup>6</sup>.

*III. Analyse économique et financière du projet LAD afin de déterminer si ce choix est avantageux et optimal pour la clientèle d'un point de vue financier ~~et du point de vue des options de gestion de la demande~~ considérant « la possibilité que les équipements du Projet — c'est-à-dire les compteurs de nouvelle génération, les TI et l'IMA — puissent évoluer vers de nouveaux services aux clients et de nouvelles mesures de gestion du réseau »<sup>7</sup>.*

Quant au dernier volet du mandat, le GRAME a précisé à son expert de ne pas proposer d'analyse économique de nouvelles fonctionnalités, et de se limiter à évaluer si la plateforme technologique est optimale économiquement.

Suite à ces précisions, le GRAME soumet à la Régie qu'il n'a pas eu à réduire sa demande d'engagement no. 8 et que toutes les pièces demandées<sup>8</sup> visent à améliorer sa connaissance du Projet LAD, incluant les projets pilotes et les travaux préparatoires.

Par ailleurs, le GRAME souligne à la Régie que le délai occasionné par le refus du Distributeur de répondre à l'engagement no. 8 risque de nuire au respect de l'échéancier prévu dans le présent dossier, considérant que les réponses aux engagements doivent être traduites en anglais, et ce avant le dépôt des demandes de renseignements prévu le 28 septembre 2011.

En conséquence et suite à cette initiative du Distributeur, le GRAME requiert auprès de la Régie un délai afin de déposer ses demandes de renseignements au présent dossier, et éventuellement afin de déposer sa preuve, incluant le rapport d'expert de monsieur Finamore, reconnu expert en réseaux intelligents par la décision D-2011-145.

Le GRAME demande donc à la Régie d'établir un nouveau calendrier pour le dépôt de ses demandes de renseignements et de sa preuve, et d'ordonner au Distributeur de fournir les réponses à l'engagement no. 8 dans les meilleurs délais, et ce afin de ne pas nuire à l'équité procédurale du présent dossier à laquelle tous les intervenants ont droit, incluant le GRAME et son expert.

---

<sup>6</sup> B-0006, p. 7

<sup>7</sup> Décision D-2011-124, par. 37

<sup>8</sup> C-GRAME-0012

Afin d'appuyer sa demande, le GRAME fournit en annexe de la présente une version traduite en français de la liste de documents demandés à l'engagement no. 8, incluant une justification pour chacun des documents.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Jean-Olivier Tremblay pour le Distributeur (par courriel)  
cc. Les intervenants au dossier

**ANNEXE**

**Engagement no 8**

Note : La version anglaise prévaut sur la version française.

**1. Provide a copy of all utility business cases prepared by Hydro Quebec or its consultant in connection with the AMI System project.**

- Fournir une copie des justificatifs économiques en lien avec le projet de système d'infrastructure de mesurage avancé (IMA).
- Cette demande permettra à l'expert de fournir une analyse économique et financière du projet LAD afin de déterminer si ce choix est avantageux et optimal pour la clientèle d'un point de vue financier (Volet III du mandat)

**2. Provide a copy all Request for Proposal documents used to select AMI, MDM and installation contractor vendors, including Ericsson.**

- Fournir une copie des appels d'offres utilisés pour sélectionner les systèmes AMI, et MDM et de même que pour l'intégration du système développé par Energy ICT (MDMS), incluant la firme Ericsson.
- L'analyse des options et du libellé des appels d'offres permettrait à l'expert de vérifier si la proposition technique est complète ou s'il manque des éléments, en lien avec le risque technologique et le risque financier. Cette demande permettra à l'expert de fournir une analyse des choix technologiques du projet LAD (Volet II du mandat)

**3 Provide a copy of the Landis+Gyr proposal to Hydro Quebec, including pricing and related attachments for the **both the pilot and full installation**. A detailed pricing spreadsheet should be provided with itemized cost categories for all hardware, software, installation services, interface costs and ongoing annual maintenance and support.**

- 3. Fournir une copie de la proposition de Landis et Gyr incluant les prix et les documents en lien avec les travaux préparatoires, les projets pilotes et le projet complet. Fournir une feuille fournissant le détail des prix pour chaque item par catégorie (logiciel, frontal d'acquisition, serveurs, maintenance et support).
- Cette demande est liée aux trois volets du mandat de l'expert, mais d'un point de vue économique et financier afin de déterminer si le choix technologique est avantageux et optimal pour la clientèle (Volets I, II et III du mandat).

4 Provide a copy of the final executed contract documents between Hydro Quebec, EnergyICT, Landis+Gyr and Ericsson, including the statement of work, pricing and all other attachments.

- 4. Fournir une copie du contrat final entre Hydro-Québec, EnergyICT (système de gestion de données MDMS), Landis&Gyr (frontal d'acquisition, serveurs, fournisseur des compteurs) et Ericsson (intégration du système MDMS au réseau de HQD), incluant les mandats de travail, les prix et tout autre détail.
- Cette demande est liée aux trois éléments du mandat de l'expert, d'un point de vue économique et financier afin de déterminer si le choix technologique est avantageux et optimal pour la clientèle. (Volets I, II et III du mandat)

5 Provide a copy of the Hydro Quebec service area propagation study showing the quantity and locations of all network collectors.

- 5. Fournir une copie des lieux de services étudiés pour le déploiement du réseau de collecteurs (quantité et location).
- Cette demande permettra à l'expert de fournir une analyse des choix technologiques du projet LAD afin de déterminer si ce choix offrira la possibilité que les équipements du Projet (Collecteurs) puissent évoluer vers de nouveaux services aux clients, permettre de faciliter la mise en place de réseaux intelligents et intégrer adéquatement les sources de données (Volet II du mandat).

6 Provide a map of the entire service area with the pilot area and pilot collectors clearly marked.

- 6. Fournir une carte des lieux des projets pilotes incluant les collecteurs de données clairement indiqués.
- Même justification que la demande no. 5

7. Provide copies of all documentation related to the pilot program deployment strategy, objectives, goals, energy management programs and equipment, costs and expected performance. Please include the number of pilot customers, the number of data collectors installed and the service area covered.

- 7. Fournir une copie de toute la documentation en lien avec le déploiement des projets pilotes, incluant celle identifiant la stratégie retenue, les objectifs, les buts et les programmes de gestion de l'énergie testés, de même que la documentation concernant les équipements, les coûts et la performance attendue.

- L'expert du GRAME requiert ces documents afin de pouvoir fournir son opinion sur la question technique du choix retenu par le Distributeur pour les projets pilotes, en lien avec le guide de dépôt qui prévoit que plusieurs options ont été analysées. Cette demande permettra à l'expert de fournir une analyse des résultats des projets pilotes et des travaux préparatoires afin de déterminer si des éléments sont manquants et d'évaluer si le moment est opportun pour débiter le projet LAD (Volet I du mandat).

8 Provide a high level architectural diagram showing all AMI system components and interfaces. Provide descriptions of the types of interfaces that will be used.

- 8. Fournir un haut niveau de détails du diagramme architectural permettant d'illustrer tout le système d'infrastructure de mesurage avancé (AMI) de même que toutes ses composantes et interfaces. Fournir une description de tous les types d'interface qui seront utilisés.
- Cette demande permettra à l'expert de fournir une analyse des choix technologiques du projet LAD afin de déterminer si ce choix offrira la possibilité que les équipements du Projet (les TI et l'IMA) puissent évoluer vers de nouveaux services aux clients, permettre de faciliter la mise en place de réseaux intelligents et intégrer adéquatement les sources de données. Selon l'expert, l'architecture du Projet est l'une des composantes de base qui lui permettra de se positionner sur cette question. (Volet II du mandat)

9 Provide a detailed listing of all project hardware and software, including third party software, along with its associated software/hardware version, release and service pack.

- 9. Fournir une liste détaillée de tous les logiciels et équipements (hardware et software) incluant toutes les versions de logiciel associées aux équipements.
- L'expert en a besoin pour fournir son opinion sur la question technique du choix retenu par le Distributeur pour les logiciels et équipements supports de ces derniers, comme les serveurs et le frontal d'acquisition de Landis & Gyr. Il pourra, avec cette information, être en mesure de se positionner sur notamment les limites ou possibilités d'évolution de ces logiciels et équipements supports (Volet II du mandat).

10 Provide a copy of Landis+Gyr's AMI system software and meter roadmap showing all planned upgrades and releases for the next three years. Provide a detailed description of all upgrades and new functionality associated with each release.

- 10. Fournir une copie du système de logiciel et de chemin (meter roadmap) d'IMA de Landis & Gyr qui illustre toutes les planifications de mise à niveau pour les trois prochaines années.
- Ce qui est recherché par notre expert est de vérifier si le matériel fourni et les logiciels nécessiteront des modifications en cours de projet de déploiement, en lien avec le risque de fiabilité de l'emmagasinage et de la transmission des données. Il pourra aussi être en mesure de se positionner sur notamment les limites ou possibilités d'évolution de ces logiciels et équipements supports (Volet II du mandat).

11. Provide copies of all AMI and MDM project status reports prepared by Hydro Quebec, Landis+Gyr or other project manager over the past 2 years, showing ongoing progress against the plan, number of meters installed, project milestones, open issues and change orders processed.

- 11. Fournir une copie des rapports portant sur l'état d'avancement du déploiement de l'IMA et du système de gestion des données des compteurs (MDMS) développé par la compagnie Energy ICT et intégré par la firme Ericsson, de même que l'état d'avancement des travaux faits par Landis & Gyr ou par d'autres gestionnaires, illustrant la progression du plan, le nombre de compteurs installés de même que les principaux enjeux ou changements survenus en cours de projet.
- L'expert en a besoin pour fournir son opinion sur l'état les principaux enjeux liés au choix technologique du Projet (Volet II du mandat).

12. Provide a detailed listing of all Landis+Gyr software and meter features and functionality that have been installed to date as part of the pilot program. Describe which features have been implemented for future use in the full system rollout as well as the pilot program.

- 12. Fournir une liste détaillée de tous les logiciels de Landis & Gyr et des fonctionnalités des compteurs qui ont été installés lors des projets pilotes. Décrire quelles fonctionnalités ont été incluses dans ces compteurs pour l'utilisation du déploiement complet du programme comme pour le déploiement des projets pilotes.
- L'expert en a besoin pour fournir son opinion sur la question technique du choix retenu par le Distributeur pour les logiciels et équipements supports de ces derniers, comme les serveurs et le frontal d'acquisition de Landis & Gyr. Il pourra être en mesure de se positionner sur notamment les limites ou possibilités d'évolution de ces logiciels et des équipements supports. (Volets I et II du mandat)



13. Provide copies of all business cases and Requests for Proposal that have been prepared by Hydro Quebec or its consultant and issued to implement distribution automation or substation automation systems.

- 13. Fournir une copie des justificatifs économiques et des appels d'offres qui ont été préparés par le Distributeur ou l'un de ses consultants afin de prévoir l'implantation d'automatisation ou de systèmes (substation system) apparentés au *smart grid*.
- Cette demande permettra à l'expert de fournir son opinion sur l'évolution du système choisi et vers le *smart grid*, à terme. (Volet II du mandat)

14. Provide all available project status reports that have been prepared over the past 2 years in connection with the installation of distribution automation or substation automation projects.

- 14. Fournir tous les projets et leur état d'avancement concernant l'installation d'automatisation.
- Cette demande permettra à l'expert de fournir son opinion sur l'évolution du système choisi vers le *smart grid*, à terme, et l'intégration d'autres fonctionnalités comme par exemple celles liées au projet CATVAR (Volet II du mandat).

-----